

FORMULAIRE DE DEMANDE D'ATTESTATION DE RECOURS/NON RECOURS

Afin de permettre au greffe du tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie de réaliser les opérations de recherches, votre demande doit comporter les informations suivantes :

Demandeur de l'attestation

Civilité : Madame Monsieur Maître

Nom / qualité :

Courriel :

Vos références :

Décision concernée

Type de décision ou arrêté :

(Choisir dans la liste)

Date et n° de la décision :

(Ex: 01/01/2020, n° de permis

de construire : PC98801202000001)

Délivré(e) par le maire de la commune de :

Le présent formulaire dûment complété électroniquement est à adresser au tribunal administratif **par courriel uniquement** à l'adresse suivante : greffe.ta-noumea@juradm.fr **accompagné de la décision concernée au format pdf. Le document ne doit pas être scanné.**

Aucun formulaire adressé par fax ou voie postale ne sera traité.

PARTIE A COMPLETER PAR LE TRIBUNAL

Je, soussigné, greffière en chef du tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie :

Certifie que la décision désignée ci-dessus, n'a pas fait l'objet d'un recours à la date de ce jour.

Certifie que la décision désignée ci-dessus, a fait l'objet de recours enregistré(s)

le(s)

sous le(s) numéro(s)

: en cours
 terminée(s),

à toutes les parties le(s)

Après consultation du registre informatique, le tribunal n'est pas en mesure de répondre favorablement à votre demande. La date de la décision étant trop ancienne, aucune donnée n'est à disposition de la juridiction pour cette date.

Fait à Nouméa, le

La présente attestation est établie en dehors d'un recours non encore enregistré à ce jour et n'engage pas le tribunal en cas de recours ultérieur.